



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

CONSEIL SECURITE
CIRCULAIRE DE SECURITE N° 211

Réf. : 26.0212

Date : 05 mai 2026

Emetteur : FFP

Objet : Risque de blocage d'ouverture du conteneur de secours

Matériels concernés : tous les sac-harnais VECTOR3 SE de marque UPT de taille supérieure à V3SE 364 fabriqués après le 1^{er} mai 2013

Texte : Lors de repliages annuels, deux évènements ont été constatés par enregistrement vidéo sur des sacs-harnais Vector 3 SE équipés d'une bouclette siliconée de fermeture de secours de longueur nominale :

- un retard conséquent d'ouverture du conteneur de secours après action manuelle de la commande d'ouverture, sur un Vector 3 SE taille 375 ;
- un blocage complet d'ouverture du conteneur de secours dans les mêmes conditions, sur un Vector 3 SE taille 378.

Ces évènements sont à rapprocher des cas de non-ouverture de conteneur de secours sur sacs-harnais Vector 3 SE qui avaient alerté la DGAC en 2021.

Les blocages surviennent préférentiellement lorsque les volumes de pliage sont à leur maximum et se caractérisent par un non basculement de l'extrémité de languette du rabat cache-aiguille de secours (Reserve Pin Cover).

Les analyses menées en 2021 par le constructeur UPT avaient établi qu'entre le 1er mai 2013 et le 31 janvier 2021, le conteneur Vector 3 SE avait été fabriqué avec un RPC de longueur augmentée, susceptible de s'accrocher et d'empêcher le déploiement du parachute de secours. Le périmètre identifié à l'époque était limité aux tailles V3SE-360-1, V3SE-360-2, V3SE-360-3, V3SE-361, V3SE-364 et V3SE-364-1, et l'action corrective consistait au remplacement du RPC selon la procédure UPT INSTRUCT-065 REV 0.

Les présents évènements conduisent à vérifier que ce défaut affecte également les conteneurs de tailles supérieures à V3SE-364, et à s'assurer que la procédure UPT INSTRUCT-065 REV 0 leur est applicable.

Actions :

Arrêt immédiat des sauts pour les équipements concernés, dans l'attente de la réalisation du test suivant par un CQP Plieur (secours):

Test d'extraction au sol

Le test est conduit dans les conditions ci-après :

- Le sac-harnais avec les sangles principales réglées en configuration de saut; la voilure principale est préalablement pliée.



FEDERATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

62 rue de Fécamp - 75012 PARIS

Tél : 01.53.46.68.68

e-mail : ffp@ffp.asso.fr

Web : www.ffp.asso.fr

- Le parachute est endossé par une personne en position debout, cuissardes et sangle de poitrine correctement ajustées et serrées, dans des conditions représentatives d'une utilisation en saut.
- L'action sur la poignée de secours est effectuée par la personne équipée du parachute.

Le test fait obligatoirement l'objet d'un enregistrement vidéo répondant aux exigences suivantes :

- Axe de prise de vue perpendiculaire au conteneur de secours et à l'action exercée ;
- Cadrage incluant simultanément le conteneur de secours et l'action sur la poignée de commande ;
- Images captées par un tiers ;
- Qualité suffisante pour identifier précisément tout délai entre l'action sur la poignée et le jaillissement de l'extracteur.

Aucun repliage de la voile de secours n'est nécessaire pour ce test.

Si aucun retard ni blocage n'est constaté et après contrôle et ajustement de la longueur de bouclette :

- Re-fermeture du conteneur de secours.
- Annotation sur le livret matériel, rubrique mise à niveau du sac-harnais (cette action ne vaut pas repliage périodique).

Si un retard ou un blocage d'ouverture est constaté :

- Arrêt des sauts pour l'équipement concerné.
- Informer la Fédération.
-

Personnel qualifié : CQP Plieur (secours).

Date d'application : avant le prochain saut.

AFFICHAGE OBLIGATOIRE